

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
	Procès-verbal Séance 15 juillet 2025

Le quinze juillet deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BISSON Jean-Marie ; BOISSEAU Nadine ; CHRISTOPHE Hubert ; CLAEYS Patrick ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GODET Frédéric ; JIDOUARD Philippe ; LADAME Julian ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; PICCO Alain ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Présent en tant que suppléant : VAULOUP Johanne (pour CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à BENOIST Danièle) ; BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MARRIÈRE Daniel) ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à GEOFFROY Catherine) ; BEUCHER Christophe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHARLES Christian (pouvoir à VIMONT Jacques) ; DELAUNAY Amélie (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; DERRIEN Anne-Marie ; GOBÉ Carine (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; GRESSANT Taly (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; GUILLOCHIN Katia ; JOUADÉ Yannick (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LECERF Lionel (pouvoir à TÉRÉSA Isabelle) ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; MALLET Gilles ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; MORIN Lucienne ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SÉJOURNÉ Hubert ; VERRIER Patrice (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à GASSEAU Brigitte).

Absents : BARDIN Franck ; BERRIER Daniel ; BLAIS-LEBLOND Laëtita ; DROUET Nicolas ; GARNIER Philippe ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; MESSENGER Brigitte ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier.

En exercice : 82	Quorum : 41	Présents : 45	Pouvoirs : 16	Votants : 61
------------------	-------------	---------------	---------------	--------------

Avant d'ouvrir officiellement la séance, Monsieur le Président installe Madame Nathalie ROGER, nouveau Maire de la commune de Bailleul.

Il informe les membres de l'assemblée, qu'à partir de maintenant les Conseils communautaires seront filmés et seront accessibles sur la page « Youtube » de Terres d'Argentan Interco.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Margaux LEDUC-LEROY, Directrice, pour une présentation du Centre Local d'Information et de Coordination de l'Orne par

Il donne ensuite la parole à Madame Charlotte LECOURT, chargée du développement des publics, pour une présentation du Guide des ressources 2025-2026 « Éducation Artistique et Culturelle ».

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur Julian LADAME, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS

- Présentation du Centre Local d'Information et de Coordination de l'Orne par Margaux LEDUC-LEROY, Directrice.
- Présentation du Guide des ressources 2025-2026 « Éducation Artistique et Culturelle » par Charlotte LECOURT, chargée du développement des publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CC-2025-138	Rapport pluriannuel d'activités (2020-2025) de Terres d'Argentan Interco
-------------	--

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CC-2025-139	Convention de partenariat avec la commune de Rânes pour la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire et l'accueil de praticiens dans des locaux temporaires
CC-2025-140	Convention de partenariat avec la commune de Trun pour la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire et l'accueil de praticiens dans des locaux temporaires

TOURISME ET PATRIMOINE

CC-2025-141	Création d'une marque touristique partagée entre les communautés de communes Terres d'Argentan Interco et Vallées d'Auge et du Merlerault
-------------	---

ÉDUCATION

CC-2025-142	Modification de la carte scolaire
CC-2025-143	Indemnité forfaitaire pour la mise à disposition de la salle communale de Gouffern-en-Auge (commune déléguée d'Urou-et-Crennes pour l'organisation d'activités scolaires physiques et sportives
CC-2025-144	Convention de partenariat avec la CARSAT pour la mise en œuvre du projet de cantine intergénérationnelle

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

CC-2025-145	Convention de partenariat avec l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie
CC-2025-146	Renouvellement d'une convention de coopération « Normandie connectée » entre la région Normandie et Terres d'Argentan Interco
CC-2025-147	Tarifs et conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco

MOBILITÉ

CC-2025-148	Convention avec la région Normandie pour la vente de titres de transport NOMAD par la maison de la Mobilité en qualité de dépositaire officiel
-------------	--

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président

Vous avez dans votre dossier un rapport d'activités qui récapitule cinq années de fonctionnement des services, de 2020 à 2025. Je vais vous en faire une présentation très synthétique.

Sur les sujets liés à la « communication », nous avons créé un service commun en mai 2023, développé une application Intra-Muros, créé une nouvelle identité « Terres d'Argentan Normandie » et « Terres d'Argentan Interco », développé la lisibilité avec un magazine « Terres d'Argentan, le Mag » qui permet d'avoir 4 fois par an des informations précises.

Sur les sujets liés à la « voirie », nous avons travaillé sur une « Charte de gouvernance voirie », réalisé des travaux dans l'ensemble des communes, réalisé une chaussée réservoir à Écouché-les-Vallées, travaillé sur l'éclairage public et en particulier la fin de l'éclairage public l'été sur tout le territoire. D'ici la fin 2025, 50 % des ampoules seront en leds.

J'enchaîne sur les « bâtiments », avec là aussi des extensions et des requalifications.

Sur les sujets liés à « l'urbanisme », nous sommes sur une procédure d'élaboration du PLUi-H et du RLPI en collaboration avec les communes.

Quant à « l'assainissement collectif », nous avons un nouveau Contrat de concession sur l'assainissement signé avec Eaux de Normandie. Dans le Quartier des 3 Croix à Argentan, nous avons travaillé sur la création d'un réseau d'assainissement sur le domaine public et la réhabilitation totale des raccordements des particuliers en domaine privé.

Pour « l'assainissement non collectif », nous avons mis en place une régie pour la réalisation des contrôles.

S'agissant de la « GEMAPI », nous avons eu la signature d'un Contrat de Territoire Eau Climat avec la CDC des Sources de l'Orne et Val d'Orne, le SyMOA, le SIAEP de la Région d'Argentan et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que la mise en place de la taxe GEMAPI et le lancement d'une étude de gouvernance en vue de la future prise de compétence AEP au 1^{er} janvier 2026.

Concernant l'urgence climatique et le développement durable, nous avons la création d'un service dédié. Les sujets reconnus sont la Transition énergétique, le Programme d'Action Alimentation locale, la biodiversité, la Mission résilience...

Nous avons au 1^{er} juillet 2021, le transfert de la compétence « mobilité », avec la location de vélos, « Allô Mobilité » le développement du schéma directeur Vélo (lauréat ADEME AVELO 3) ou bien encore des bus qui fonctionnent au BioGaz Naturel.

Sur le volet « éducation », nous avons une Convention Territoriale Globale signé avec la CAF, un nouveau Projet Educatif de Territoire qui sera renouvelé en 2026, un programme Educatif et Culturel Global depuis septembre 2023.

Pour la « cuisine centrale », nous avons une augmentation du nombre de repas de 9 % car nous avons intégré d'autres territoires comme par exemple Gouffern-en-Auge, la préparation et la livraison des repas pour Gouffern-en-Auge, Rânes et Goulet, une évolution de la politique alimentaire en 2024, avec 35.9 % de produits « durables » dont 21 % de produits « bio ».

Sur le volet « culture, tourisme et patrimoine », nous avons pour la culture un fléchage sur le « Fablab » de la médiathèque, qui s'est largement développé, un réseau des médiathèques qui a augmenté de 12 % son nombre d'abonnés, les micro-folies, avec plus de 8 000 visiteurs.

Pour le tourisme, nous avons déployé une Stratégie d'Accueil et de Diffusion de l'Information notamment avec la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, et mis en place une taxe de séjour.

Sur le volet « développement territorial », nous avons la création du service « Ingénierie territoriale » qui permet de porter des programmes de redynamisation et accompagner les communes dans leurs projets (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain ou Villages d'avenir).

Sur le volet « Offre de soins », nous observons la création d'une délégation « accès aux soins – promotion et prévention de la santé » depuis le 1er février 2024, la création et l'accompagnement à la création de structures de santé, le renforcement de la population médicale.

Sur « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » c'est 437 logements qui ont été rénovés, pour un montant de 16,7 millions d'euros de travaux réalisés, et 8,7 millions d'euros de subventions.

Sur le « développement économique et l'attractivité territoriale », je rappelle aujourd'hui qu'il y a une disponibilité de 15 ha avec une visibilité sur les différentes zones d'activités, qui sont réparties sur l'ensemble de l'intercommunalité. Nous avons également la construction de deux ateliers-relais, ainsi que la labellisation « Territoires d'Industrie » ce qui nous a permis de répondre à un appel à projets « Rebond Industriel » et de bénéficier, avec la CDC de Vallées d'Auge et du Merlerault, d'une somme de 1.2 M€ pour les projets de développement des entreprises.

Sur les instances communautaires, on dénombre depuis le début du mandat 38 conseils communautaires pour 1 077 délibérations, 46 Conférences des Maires, 45 bureaux communautaires pour 255 délibérations.

Sur les « ressources humaines et l'administration partagée », nous avons harmonisé et développer la qualité de vie au travail mais aussi la communication interne et le dialogue social.

Concernant « l'administration générale », nous avons procédé à la dématérialisation du dossier de séance, au déploiement des tablettes numériques, et désormais, la captation vidéo.

Je termine avec les finances au service de nos projets avec un reflet, là aussi, du rapport d'activités avec :

- *Des dépenses réelles de fonctionnement de 21 à 27 M€ entre 2021 et 2024,*
- *Des nouvelles politiques publiques qui ont été mises en place,*
- *La modification du périmètre de nos compétences,*
- *La structuration et l'harmonisation du fonctionnement de l'intercommunalité,*
- *Des dépenses réelles d'investissement de 6.5 à 9 M€ entre 2021 et 2024 avec des projets suffisamment ambitieux.*

Voilà, j'ai essayé d'être le plus synthétique possible.

Il est important que les 600 élus de l'intercommunalité sachent, à travers ce document, ce qui a été fait entre 2020 et 2025. C'est la raison pour laquelle, ce document est beaucoup plus exhaustif.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Madame Brigitte GASSEAU

Vous l'avez remarqué, ce rapport d'activités est dense. Nous ne pouvons que nous en féliciter puisqu'il est le fruit d'un travail collectif que nous avons mené pendant 5 ans, avec des thématiques très importantes.

Je voulais souligner que derrière tout cela, tout ce que vous avez fait, tout ce que vous avez voté, toutes les politiques que vous avez adoptées, pour la confiance que vous nous avez accordée, il y a aussi beaucoup d'agents, des catégories A, des catégories B et des catégories C, qui fait que ce document n'est pas qu'un simple bout de papier, c'est aussi grâce à eux une réalité et je voulais le souligner.

D'autres remarques ?

Je vous remercie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;

Considérant que tout établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;

Considérant que ce rapport d'activité a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, un bilan d'activité de la communauté de communes, ventilé par grands domaines de compétences ;

Considérant que dans un contexte marqué par l'installation d'une nouvelle gouvernance communautaire, la crise du COVID et le confinement, la réorganisation profonde des services dans le cadre de l'administration partagée, aucun rapport n'a été produit jusqu'à présent ;

Considérant qu'un document de synthèse retraçant l'activité de ces cinq dernières années de fonctionnement de Terres d'Argentan Interco a été élaboré afin de rendre compte de l'activité des services ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte du rapport pluriannuel d'activité de Terres d'Argentan Interco pour les années 2020-2025.

Article 2

De dire que ce rapport est consultable dans son intégralité au siège de Terres d'Argentan Interco et qu'il sera transmis à l'ensemble des maires pour communication à leur conseil municipal respectif.

CC-2025-139	Convention de partenariat avec la commune de Rânes pour la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire et l'accueil de praticiens dans des locaux temporaire
-------------	--

Madame Patricia Le FEUVRIER

Sur le territoire de la communauté de communes, l'accès aux soins et le maintien de l'offre de soins sont des enjeux majeurs. Dans ce cadre, la commune de Rânes est identifiée comme une des communes prioritaires.

La commune de Rânes et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, dans le cadre de l'exercice de sa compétence facultative « prévention, promotion santé et offre de soins », ont affirmé leur volonté conjointe de créer une structure de santé pluridisciplinaire sur le territoire communal et de mettre à disposition des locaux temporaires lorsque des professionnels de santé s'engageront à exercer sur la commune et de s'organiser pour mettre en place des locaux permettant d'accueillir des professionnels de santé temporairement, en attendant la mise en place de la structure définitive.

Il est proposé de signer une convention partenariale qui définit les engagements de Terres d'Argentan Interco et de la commune de Rânes.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n° CC-2024-005 du conseil communautaire relative à la modification des statuts pour y intégrer la compétence facultative « prévention, promotion santé et offre de soins » en date du 1^{er} février 2024 ;

Vu le contrat de relance et de transition écologique pour Terres d'Argentan Interco en date du 7 juillet 2021, notamment son orientation 2 « un territoire solidaire et accueillant » ;

Considérant le fait que la commune de Rânes est identifiée comme bénéficiaire du programme de redynamisation Villages d'Avenir ;

Considérant le fait que la commune de Rânes est identifiée comme une des communes prioritaires en termes d'accès aux soins et de maintien de l'offre de soins ;

Considérant les échanges engagés entre l'offre de soins, la commune de Rânes et l'intercommunalité sur les actions à mener en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé ;

Considérant qu'il convient pour la communauté de communes et la commune de Rânes de se regrouper autour de la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire et l'accueil dans des locaux temporaires sur la commune de Rânes lorsque des praticiens s'engageront à exercer sur la commune afin de renforcer l'attractivité du territoire intercommunal auprès des professionnels de santé ;

Considérant l'avis favorable de la réunion des vice-présidents du 8 avril 2025 sur la création d'une structure de santé pluridisciplinaire sur la commune de Rânes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire et l'accueil de praticiens dans des locaux temporaires sur la commune de Rânes dans l'éventualité où des professionnels de santé manifestent leur intérêt pour exercer sur le territoire.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Patricia LE FEUVRIER, conseillère communautaire déléguée, à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

CC-2025-140	Convention de partenariat avec la commune de Trun pour la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire et l'accueil de praticiens dans des locaux temporaire
-------------	---

Madame Patricia Le FEUVRIER

Il en va de même pour la commune de Trun qui est identifiée comme une des communes prioritaires.

Trois internes en médecine générale ont donné leur accord verbal pour s'installer sur la commune de Trun à compter de septembre 2026. Des professionnels de santé de Trun ont également indiqué leurs intérêts si un projet de structure de santé pluridisciplinaire voyait le jour.

La communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la commune de Trun, impliquée dans le maintien de son offre de soins, ont affirmé leur volonté conjointe de créer une structure de santé pluridisciplinaire sur le territoire communal et de mettre à disposition des locaux temporaires pour accueillir les professionnels de santé concernés.

Il est proposé de signer une convention partenariale qui définit les engagements de Terres d'Argentan Interco et de la commune de Trun.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu la délibération n° CC-2024-005 du conseil communautaire relative à la modification des statuts pour y intégrer la compétence facultative « prévention, promotion santé et offre de soins » en date du 1^{er} février 2024 ;
Vu le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire d'Argentan Intercom en date du 7 juillet 2021, notamment son orientation 2 « un territoire solidaire et accueillant » ;
Considérant le fait que la commune de Trun est identifiée comme une des communes prioritaires en termes d'accès aux soins et de maintien de l'offre de soins ;
Considérant que trois internes en médecine générale ont émis le souhait de s'installer sur la commune de Trun en septembre 2026 ;
Considérant qu'il convient pour la communauté de communes et la commune de Trun de se regrouper autour de la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire sur la commune de Trun et l'accueil de ces futurs médecins dans des locaux temporaires sur la commune de Trun afin de renforcer l'attractivité du territoire intercommunal auprès des professionnels de santé ;
Considérant l'avis favorable de la commission des vice-présidents du 29 mai 2024 sur la création d'une structure de santé pluridisciplinaire sur la commune de Trun ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un projet de structure de santé pluridisciplinaire et l'accueil de futurs médecins dans des locaux temporaires sur la commune de Trun.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Patricia LE FEUVRIER, conseillère communautaire déléguée, à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

CC-2025-141	Création d'une marque touristique partagée entre les communautés de communes Terres d'Argentan Interco et Vallées d'Auge et du Merlerault
-------------	--

Monsieur le Président lève la séance et laisse la parole à Madame Laurence VILLEDIEU pour faire une présentation globale sur cette proposition de création d'une marque touristique partagée.

Monsieur le Président remercie Madame Laurence VILLEDIEU pour la concision et l'efficacité de la présentation et, rouvre la séance.

Monsieur le Président

J'ai oublié de vous informer que ce soir, le Conseil communautaire de Vallées d'Auge et du Merlerault se réunit également pour le même exercice.

Monsieur Philippe TOUSSAINT

Je voulais préciser que nous avons travaillé avec la CDC Vallées d'Auge et du Merlerault dans une très bonne intelligence. C'est important d'avoir un territoire qui soit homogène dans sa consistance. Ce travail en commun a été très positif.

Une autre chose qui m'a beaucoup frappé dans les discussions et dans les choix qui ont été proposés, c'est que le mot « Orne » a été évacué. Nous avons clairement préféré le lien avec la Normandie, car il nous semblait beaucoup plus porteur mais qui pose une vraie question en terme de positionnement géographique puisque nous ne sommes pas restés sur l'Orne mais sur la Normandie. Donc, « rien n'est parfait en ce bas monde ». Nous verrons quelles seront les actions qui vont permettre de développer cette activité économique qui est très importante.

Monsieur le Président

Je rappelle que, par rapport à cette situation, le vote est posé aujourd'hui sur les deux approches qui ont été évoquées mais que, pour des raisons de réserve électorale à partir du 1^{er} septembre, les outils de communication ne sortiront qu'en avril prochain. Ce sera pour la saison touristique prochaine.

Donc, dans le cadre de la stratégie touristique partagée avec Vallées d'Auge et du Merlerault, il est prévu l'élaboration d'une marque de destination commune conformément à la convention d'entente TAI CDC VAM sur une stratégie touristique partagée signée le 27 février 2025 (Conseil Communautaire du 4/02/25).

Les différentes étapes :

28/09/2023 à 29/02/2024	Réalisation du Schéma d'accueil et diffusion de l'information
Mars 2024 à février 2025	Stratégie touristique mixte TAI + VAM et plan de financement
27/02/2025	Signature convention d'entente TAI+VAM
21 avril 2025	Attribution de la consultation à l'agence Signe des temps
6 mai	Atelier de lancement (1 ^{er} comité de pilotage)
Mai – juin	Mobilisation des collaborateurs et des élus des commissions tourisme au travers d'un questionnaire en ligne (70 questionnaires)
Mai - juin	Interview de 6 personnes ressources, professionnelles du tourisme
3 juin	Deux sessions créatives auprès d'une quinzaine de socio-professionnels
16 juin	2 ^{ème} Comité de pilotage (positionnement de la destination)
24 juin	Commission tourisme mixte (TAI+VAM)
2 juillet	3 ^{ème} Comité de pilotage (Proposition)
8 juillet	Conférence des maires mixte (VP, Elus des commissions tourisme)
15 juillet	Conseil Communautaire

L'agence Signe des temps a démontré qu'il fallait un positionnement marketing nous différenciant des autres régions de Normandie, en dissociant la marque touristique, du nom du futur Office de tourisme intercommunautaire. En analysant les attributs du territoire, les publics cibles et les besoins, quatre piliers, les « 4 E » sont apparus : Élégance, Équilibre, Excellence et Engagement. Ces derniers ont permis de proposer une marque de destination et un nom pour l'office de tourisme.

*Y a-t-il des abstentions ? 2 Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16 et L.5221-1 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre – dont les communautés de communes – la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;
Vu la délibération communautaire n° CC-2025-016 du 27 février 2025 portant définition d'une stratégie touristique partagée avec la communauté de communes Vallée d'Auge et du Merlerault ;
Considérant la nécessité de créer une destination touristique avec une identité visuelle, une marque et un logo ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 7 élargie du 24 juin 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la conférence des maires réunie du 8 juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (2 abstentions : TÉRÉSA Isabelle et RUPPERT Roger), décide :

Article 1

De valider le choix de la marque touristique unique « Normandie Méridionale » à partir du 15 juillet 2025, entre les communautés de communes Terres d'Argentan Interco et Vallées d'Auge et du Merlerault, qui sera utilisée pour déployer la stratégie touristique partagée.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la stratégie touristique, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels les deux communautés de communes souhaiteraient être associées dans la démarche.

CC-2025-142	Modification de la carte scolaire
--------------------	--

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Pour permettre une meilleure répartition des enfants au sein des écoles du territoire, la carte scolaire doit être actualisée pour mieux s'adapter aux fluctuations démographiques et aux demandes des familles.

Appréhender la ville d'Argentan comme un seul secteur permettra d'apporter aux familles une réponse plus flexible et mieux adaptée à leurs besoins en développant un nouvel axe d'attractivité.

Orienter les enfants de Bailleul vers Trun leur permettra de mieux s'intégrer au collège. Orienter les enfants de Sévigny à l'école Vincent Muselli et ceux de Sai vers l'école de Gouffern-en-Auge (commune déléguée d'Urou-et-Crennes), donne de la cohérence.

Ces diverses modifications ont pour objectifs de contribuer à un environnement éducatif plus dynamique et de mettre en adéquation les effectifs scolaires avec les potentialités des divers sites.

Monsieur le Président

Il s'agit de modifications à la marge, pour le moment, qui ont été travaillées avec l'ensemble des services éducatifs et avec l'ensemble des élus concernés.

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Également avec des échanges avec les services de l'Éducation Nationale. Je tiens à remercier les services dont Céline VIEL qui est responsable, les coordinatrices, Stéphanie BLOT et moi-même. Je me remercie car c'est un gros travail. Aujourd'hui, nous pouvons constater que la carte scolaire, par rapport aux structures des familles qui ont énormément changé, pose beaucoup de problèmes.

Il faut avoir une certaine souplesse dans cette carte scolaire. C'est ce que nous voulons apporter. Il s'agit d'une expérimentation que nous souhaitons tenter sur 3 ans.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.212-7 ;
Considérant la nécessité de répartir les effectifs scolarisés sur le territoire de Terres d'Argentan Interco de manière à garantir un service scolaire de qualité ;
Considérant la nécessité d'ajuster la sectorisation à la réalité des inscriptions effectives ;
Considérant la proposition d'expérimentation pour une durée de trois ans (2025-2028) et consistant à définir la ville d'Argentan comme un seul secteur ;
Considérant que le collège de secteur de la commune de Bailleul est celui de Trun, alors que les enfants sont scolarisés à l'école Marcel-Pagnol ;
Considérant la proximité de la commune de Sai avec l'école de Gouffern-en-Auge (commune déléguée d'Urou-et-Crennes) ;
Considérant la proximité de l'école Vincent-Muselli avec la commune de Sévigny ;
Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 4 juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article unique

D'approuver les modifications de la carte scolaire du territoire de Terres d'Argentan Interco comme suit :

- La ville d'Argentan représente un seul secteur.
- Les enfants habitants Bailleul sont orientés vers l'école Thomas-Pesquet de Trun.
- Les enfants habitants Sévigny seront orientés vers l'école Vincent-Muselli.
- Les enfants habitants la commune de Sai seront rattachés au secteur de l'école de Gouffern-en-Auge (commune déléguée d'Urou-et-Crennes).

CC-2025-143	Indemnité forfaitaire pour la mise à disposition de la salle communale de Gouffern-en-Auge située à Urou-et-Crennes, pour l'organisation d'activités scolaires physiques et sportives
-------------	---

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Pour permettre à l'école de Gouffern-en-Auge, commune d'Urou et Crennes, de proposer aux enfants des activités physiques et sportives dans le cadre des programmes officiels, il est proposé de verser un forfait annuel à la commune de Gouffern-en-Auge, commune d'Urou et Crennes, pour l'utilisation de sa salle de sport polyvalente.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Considérant les statuts de Terres d'Argentan Interco confiant à l'établissement public de coopération intercommunale la gestion des équipements scolaires et des activités périscolaires ;
Considérant que la mise à disposition des gymnases ou salles aux écoles par les communes pour les activités physiques scolaires est nécessaire au respect des programmes ;
Considérant que les communes n'ont pas à supporter financièrement la charge engendrée par cette obligation ;
Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 2 juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider la mise en place d'un forfait annuel de 2300 euros pour la mise à disposition par Gouffern-en-Auge de la salle de sport polyvalente de la commune déléguée d'Urou-et-Crennes, pour la réalisation d'activités physiques et sportives dans le cadre du programme scolaire à compter de 1^{er} janvier 2026.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Jean-Louis MENEREUL, vice-président délégué, à signer la convention organisant le versement de ce forfait.

Article 3

D'inscrire chaque année cette dépense dans le budget éducation au compte 62875.

CC-2025-144	Convention de partenariat avec la CARSAT pour la mise en œuvre du projet de cantine intergénérationnelle.
--------------------	--

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Cette action propose d'inviter des seniors à venir prendre leurs déjeuner au sein des cantines scolaires des écoles élémentaires du territoire de Terres d'Argentan Normandie, en même temps que les enfants. Ils partageront ensuite un temps d'échanges, de jeu et de partage avec les enfants.

Cette action a pour objectif de créer des liens et des interactions positives entre les générations.

Nous tenons, le service éducation et moi-même, à remercier les élus de Rânes qui nous ont proposé cette action. Nous l'avons trouvé très intéressante car nous sommes vraiment dans l'intergénérationnelle. L'expérience a commencé à Rânes et nous étudions comment la reproduire ailleurs.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Considérant la circulaire CNAV n° 2016-31 du 24 juin 2016 ;
Considérant l'engagement fort de Terres d'Argentan Interco dans les politiques éducatives ;
Considérant l'intérêt d'établir des liens et des interactions positives entre enfants et seniors à l'occasion de déjeuners partagés au sein des cantines scolaires ;
Considérant l'avis favorable de la commission éducation du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la démarche consistant à inviter des seniors à venir prendre leur déjeuner au sein des cantines scolaires des écoles élémentaires du territoire de Terres d'Argentan Normandie, et de participer à un temps d'échange avec les enfants.

Article 2

D'autoriser le Président de Terres d'Argentan Interco à signer la convention de partenariat avec la CARSAT.

Article 3

D'appliquer aux retraités qui déjeuneront dans les cantines dans le cadre de ce conventionnement un tarif de 3,96 euros par repas.

CC-2025-145	Convention de partenariat avec l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie
-------------	--

Monsieur le Président

La Direction Culture Patrimoine Tourisme poursuit l'harmonisation entre ses services par la rédaction de sa politique des publics. Pour cela, Terres d'Argentan Interco a sollicité l'ODIA Normandie pour la mise en place d'un accompagnement à la mise en œuvre des droits culturels et dans ses projets de territoire.

Ce service est gratuit pour la collectivité, la région Normandie participe au cofinancement via son programme Droits Culturels en Territoire Normand (DCTN).

La formation et l'écriture de la politique des publics visent à accroître et diversifier les publics qui fréquentent les équipements culturels.

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Considérant la poursuite de l'harmonisation entre les services de la Direction Culture Tourisme Patrimoine ;
Considérant la rédaction par la Direction Culture Tourisme Patrimoine de sa politique des publics ;
Considérant le fait que l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie propose à la communauté de communes un accompagnement pour intégrer les droits culturels au projet de service de la Direction Culture Tourisme Patrimoine, sa politique des publics et de l'accompagner dans ses projets de territoire ;
Considérant l'avis favorable de la commission équipements communautaires du 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie pour la mise en place d'un accompagnement à la mise en œuvre des droits culturels.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

CC-2025-146	Renouvellement d'une convention de coopération « Normandie connectée » entre la région Normandie et Terres d'Argentan Interco
-------------	--

Madame Brigitte CHOQUET

Le réseau des médiathèques renouvelle la convention de coopération qui lie Terres d'Argentan Interco à la région Normandie, visant à labelliser le réseau des médiathèques comme Espace Public Numérique et à soutenir la collectivité dans son développement des ressources numériques sur Terres d'Argentan Interco.

Le label EPN a pour objet d'assurer un haut niveau de services rendus, de rendre visible l'offre de services du réseau Normandie Connectée et de rassembler la communauté de toutes celles et ceux qui s'impliquent dans le développement des espaces labélisés.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1421-4, et L.1614-10 et suivants qui fixent les règles relatives aux bibliothèques départementales et intercommunales ;
 Vu l'article L.310-1 du code du patrimoine relatif aux missions des bibliothèques ;
 Vu la loi Robert du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
 Vu la délibération du conseil régional N°AP D 22-03-2 du 14 mars 2022 adoptant le programme du Réseau Normandie connectée ;
 Vu la délibération n° BC-2023-006 du bureau communautaire du 30 mars 2023 concernant le projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau intercommunal des médiathèques (PCSES) 2023-2028 ;
 Considérant l'expiration de la convention précédente en 2025 ;
 Considérant l'avis favorable de la commission équipements communautaires du 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la convention de coopération « Normandie connectée » entre la région Normandie et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, pour une durée de 3 ans soit 2025-2027.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte CHOQUET, 9^{ème} vice-présidente déléguée, à signer la convention.

CC-2025-147	Tarifs et conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco
--------------------	--

Madame Brigitte CHOQUET

Par délibérations n°CC-2024-120 du conseil communautaire de 25 juin 2024, les tarifs et les conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ont été fixés.

Ainsi, afin de développer les inscriptions chez les jeunes de 18 à 25 ans, il est proposé de pérenniser la gratuité des inscriptions de cette tranche d'âge suite à une expérimentation positive pendant les deux dernières années.

Ainsi, afin de simplifier l'affichage des tarifs et des conditions d'emprunt et afin de les mettre à jour, il est proposé d'abroger les anciennes dispositions et d'adopter les présentes dispositions.

Nous avons prolongé la gratuité des moins de 26 ans et augmenté certains tarifs de consommables (impressions au niveau du Fablab).

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
 Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu la délibération n° CC-2024-120 du conseil communautaire de 25 juin 2024 portant modification des tarifs et des conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco ;

Considérant qu'afin de simplifier l'affichage des tarifs et des conditions d'emprunt et afin de les mettre à jour, il est proposé d'abroger les anciennes dispositions ;
Considérant l'avis favorable de la commission équipements communautaires du 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération n° CC-2024-120 du conseil communautaire de 25 juin 2024 portant modification des tarifs et des conditions d'emprunt dans le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs et les conditions d'emprunts suivants dans le réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco :

Abonnements individuels

Les tarifs et les conditions d'emprunt des abonnements individuels annuels pour l'ensemble du réseau des médiathèques et le FabLab sont les suivants :

Tarif Jeunes de 0 à 25 ans	Tarif réduit (demandeurs d'emploi/ adultes handicapés)	Plein tarif
Gratuit	5€	15 €

Chaque abonnement individuel annuel souscrit donne accès :

- au prêt de 30 documents (livres, CD, DVD, revues, partitions, livres audio) et à 1 prêt d'objet (jeu, instrument, liseuse, matériel),
- à l'offre numérique en ligne du réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco,
- aux ateliers numériques et au FabLab (hors consommables voir grille tarifaire).

Les abonnements individuels journaliers au FabLab sont au tarif de 5 €.

Abonnements professionnels

Les abonnements professionnels pour l'emprunt de documents sont gratuits pour :

- Le personnel et les bénévoles en activité du réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco,
- Les établissements scolaires de Terres d'Argentan Interco et leurs accueils périscolaires,
- Les organismes rattachés à un ministère ou à une collectivité,
- Aux assistantes maternelles,
- Aux professionnels du secteur médical et paramédical (orthophoniste...) du territoire de Terres d'Argentan Interco,

Les structures, établissements scolaires et associations hors du territoire de Terres d'Argentan Interco bénéficient du forfait en tarif réduit soit 5 €.

Accès est donné pour chaque abonnement professionnel souscrit au réseau des médiathèques au prêt de 50 documents : livres ou magazines ou CD + 2 objets (jeu, instrument, liseuse, matériel).

Le prêt de DVD dans le cadre d'abonnement professionnel n'est pas possible pour des raisons de droit.

Les tarifs des abonnements professionnels au FabLab sont les suivants :

Les abonnements professionnels sont gratuits pour :

- Les établissements scolaires de Terres d'Argentan Interco et leurs accueils périscolaires,
- Les partenaires du réseau Normandie connectée (suivant la convention signée avec la région Normandie).

Les abonnements professionnels annuels au Fablab sont au tarif de :

- 15 € pour les associations et organismes,
- 50 € pour les auto-entreprises et entreprises.

Les abonnements professionnels journaliers au FabLab sont au tarif de 10 € pour les associations et organismes, les auto-entreprises et entreprises.

L'abonnement professionnel ne comprend pas les consommables.

Consommables du Fablab

Les consommables sont à la charge des usagers en supplément de leur abonnement à la médiathèque, selon la grille ci-dessous. Ils peuvent néanmoins apporter leurs propres consommables en accord avec les agents.

Liste et tarifs des consommables :

Catégories produits	Produits	Prix
Badge 37mm		0,50 €
Badge 58mm, Porte-clés		1 €
Tous cadres		5 €
Transfert, Flocage (A4)	T-shirt et autres objets	2 €
Vinyle, Flex, Flock, Adhésif (A4)		3 €
Sublimation 1 (petite)	Sac, Porte-monnaie, trousse, tapis de souris, autres petits objets, Puzzle A5, Tous Mugs, autres céramiques, Casquette, autres objets...	5 €
Sublimation 2 (grande)	Puzzle A4/A3, T-shirt, autres objets	6 €
Sublimation 3 (autres)	Mug magique, vase, autres objets	8 €
Gourde		10 €
Plaque polystyrène	Plateau 30cm x 40cm Selon tarif en vigueur (prix au m²)	2 €
Chutes de bois - contreplaqué ou médium	De 3 à 10 mm	2 €
Matériaux Médium, contreplaqué Autres matériaux	Demi-plateau de 3 à 10 mm	5 €
Matériaux Médium, contreplaqué Autres matériaux	Plateau complet de 3 à 10 mm	10 €
Imprimante 3D	À l'heure	2 €
Machines de découpe	Cameo, Minicut 2D	2 €
Découpeuse laser, fraiseuse Particuliers	À l'heure Si matériaux apportés par l'utilisateur	5 €
Découpe laser, fraiseuse Professionnels	Forfait utilisation selon le temps passé (voir avec les médiateurs numériques)	sur devis
Lame silhouette		15 €
Tapis de découpe silhouette		2 €
Bande de téflon silhouette		6 €

Feuille transport		18 €
Canette, aiguille...		1 €
Cadre à broder		32 €
Lentille découpeuse laser		315 €
Miroir de tête laser		260 €
Fraise		30 €

Les échecs d'usinage font partie de l'expérimentation et sont à régler selon la grille tarifaire définie. Pour toutes les machines et kits : les composants et pièces détachées abîmés par l'utilisateur doivent être rachetés ou remboursés à la pièce (au prix actuel établi par les fournisseurs). Pour les fabrications en nombre important, le responsable du projet doit avoir l'aval de l'animateur et il doit acheter personnellement ses consommables sur un site dédié.

Une attestation de responsabilité civile peut être demandée dans certains cas d'utilisation.

Autres Tarifs

Les autres tarifs sont les suivants :

- La vente de sacs de transport de documents (non-échangeables) à 5 €,
- Le remboursement de la carte d'abonnement perdue à 1.5 €.
- La réalisation de scan est gratuite.

Le tarif d'impression est de :

- 0.20 € la page imprimée A4 en noir et blanc,
- 0.40 € la page imprimée A3 en noir et blanc,
- 0.50 € la page imprimée A4 en couleurs,
- 1.00 € la page imprimée A3 en couleurs.

Les tarifs de vente de documents retirés des collections sont les suivants :

- 0.5 € pour un magazine,
- 1 € pour un livre, CD, DVD,
- 5 € pour une affiche ou un jeu de société.

Un budget annuel maximum de 200 € est fixé pour la constitution de lots pour les kermesses d'établissements scolaires ou concours à la médiathèque, constitués d'un abonnement gratuit plein tarif ou d'une sublimation gratuite au Fablab.

Modes de paiement

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- La carte bancaire (sur le site de la médiathèque d'Argentan),
- Le chèque,
- Les espèces,
- Le chèque ANCV (sans rendu de monnaie).

Durée de prêt des documents

Les documents sont prêtés pour un mois, à l'exception des nouveautés CD et DVD dont la durée de prêt est fixée à 15 jours. Les emprunts sont renouvelables si les documents ne sont pas réservés par d'autres usagers.

Rachat de documents détériorés ou perdus

Les modalités sont les suivantes :

- Documents papier : rachat ou remboursement au prix d'achat. Pour les documents épuisés, un forfait de remboursement sera appliqué afin de pourvoir au remplacement du document.

- Cd-DVD : rachat ou remboursement au prix actuel établi par les fournisseurs.
- Objets, jeux, liseuses, matériels numériques remboursement au prix actuel établi par le fournisseur.

CC-2025-148	Convention avec la région Normandie pour la vente de titres de transport NOMAD par la maison de la Mobilité en qualité de dépositaire officiel
--------------------	---

Monsieur Guy FRÉNEHARD

Dans le cadre de la concrétisation du Contrat Opérationnel de Mobilité « Collines de Normandie » et dans le cadre de la loi LOM, Terres d'Argentan Interco souhaite élargir son offre de services proposés aux habitants de l'intercommunalité.

Il vous est proposé de valider la convention de mandat avec la Région Normandie. Concrètement, nous allons vendre des billets pour les 5 000 habitants de l'intercommunalité.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.1111-9 ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM ;
Vu le code des transports, notamment les articles L.1211-3, L.1215-1 et L.1215-2, L.1231-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Considérant l'intérêt du partenariat avec la Région Normandie afin de faciliter l'accès à la mobilité pour les habitants du territoire ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement durable du 3 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider le partenariat avec la Région Normandie qui a pour objectif de permettre au service Mobilité de Terres d'Argentan interco de vendre des titres de transports des 5 lignes régionales passant par Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer la convention de mandat.

Décisions prises dans le cadre des délégations faites par le Conseil communautaire
(Délibération n° D2020-25 ADM du 15 juillet 2020)

DÉCISIONS 2025

Date	N°	Co-contractant	Objet	Montant TTC	Détails
05/05/2025	2025/068	Compagnie l'Insolente / Chloé LEBON	Convention dans le cadre du parcours du CTEJ 2024-2025 « Patrimoines et numérique » à destination de la classe de CP-CE1 de Madame JIDOUARD de l'école de Occagnes	1 250 €	Marchés publics (prestations de services)
05/05/2025	2025/069	Compagnie l'Insolente / Chloé LEBON	Convention dans le cadre du parcours du CTEJ 2024-2025 « Patrimoines et numérique » à destination de la classe de grande section maternelle de	1 250 €	Marchés publics (prestations de services)

			Madame MARTIN de l'école de Occagnes.		
02/06/2025	2025/084	Commune de Sarceaux / Patrick CLAEYS	Contrat de prêt à usage relatif au prêt de matériels Micro-Folie placé dans la Mairie de Sarceaux du 2 juin au 26 juin 2025	Titre gracieux	Louage de choses de moins de 12 ans
25/06/2025	2025/091		Candidature à l'appel à projet du Fond Européens FEDER FSE+ FTJ « améliorer l'accès aux soins en Normandie » (création d'un centre territorial de santé dans le quartier des Provinces)	27.08 %	Subventions
26/06/2025	2025/093		Sollicitation d'une subvention de la Région Normandie au titre du dispositif Innovation Education à la transition écologique pour la conception de la saison 3 de l'Université Populaire des Transitions	15%	Subventions
30/06/2025	2025/094	Adrian NENCIU	Aide à la première installation en faveur des professions médicales (Adrian NENCIU)	7 000 €	Aides
07/07/2025	2025/100	Région Normandie	Sollicitation d'une subvention de la Région Normandie au titre du dispositif « Normandie Connectée : Acquisition de matériels numériques »	50%	Subventions

MARCHÉS 2025

Marché / Contrat / Allotissement	Montant TTC	Notification ou signature des contrats	Attributaire
Marché de travaux de réhabilitation d'un réseau public d'assainissement des eaux usées et du réseau d'adduction d'eau potable de la rue Racinet située à Écouché	167 227.20 €	16/06/2025	FLORO TP (14680 BRETEVILLE SUR LAIZE)
Marché de travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'école maternelle et primaire de la commune de Chambois (commune déléguée de Gouffern-en-Auge)			
Lot 1 - Locaux temporaires	163 243,99 €	04/06/2025	KILOUTOU MODULE (59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES)
Lot 2 - Désamiantage	79 800,00 €	04/06/2025	ETABLISSEMENTS MASCI (57140 NORROY LE VENEUR)
Lot 3 - VRD / Espaces verts	57 474,31 €	05/06/2025	SAS SEE LAWOM (61310 GOUFFERN EN AUGES)
Lot 4 - Démolition / Maçonnerie	372 272,36 €	04/06/2025	EBM CONSTRUCTION (14260 CROCY)
Lot 5 - Charpente	97 597,99 €	04/06/2025	SAS MICARD (61200 GOUFFERN EN AUGES)
Lot 6 - Couverture / Etanchéité	115 119,25 €	04/06/2025	SAS MICARD (61200 GOUFFERN EN AUGES)

Lot 7 - Menuiseries extérieures / Serrurerie	94 164,00 €	05/06/2025	SPBM (72610 ARCONNAY)
Lot 8 - Plâtrerie / Isolation	88 632,24 €	04/06/2025	MAILHES POTTIER (61250 DAMIGNY)
Lot 9 - Faux plafond	14 825,41 €	11/06/2025	SARL QUALI PROFIL (61000 ST GERMAIN DU CORBEIS)
Lot 11 - Carrelage / Faïence	24 851,28 €	04/06/2025	SCHMITT (61430 ATHIS VAL DE ROUVRE)
Lot 12 - Peinture	25 434,17 €	04/06/2025	SAS GOUIN PEINTURE (61400 MORTAGNE AU PERCHE)
Lot 13 - Revêtement de sols souples	14 927,99 €	04/06/2025	GAGNEUX DECORS (61002 ALENCON CEDEX)
Lot 14 - Electricité	107 880,00 €	04/06/2025	VOLTEC ELECTRICITE ET SYSTEMES (14271 FLEURY SUR ORNE)
Lot 15 - Plomberie / Chauffage / Ventilation	148 279,15 €	05/06/2025	ELAIRGIE (61200 ARGENTAN)

Monsieur le Président

Avez-vous des questions sur ces décisions prises dans le cadre des délégations faites par le Conseil communautaire ?

Je vous remercie.

INFORMATIONS

Monsieur le Président

S'agissant de RecyOuest, je souhaite vous informer de la situation concernant le plan de cession, qui était ouvert pendant 1 mois.

Malheureusement, celui-ci n'a pas abouti comme espéré la semaine dernière. Malgré plusieurs marques d'intérêts, notamment de la part de groupes reconnus dans le secteur du recyclage, aucune offre concrète n'a été déposée.

La demande de liquidation sera examinée le 21 juillet prochain. A l'issue de la validation, elle entraînera, dès le soir même, l'arrêt définitif de l'activité de RecyOuest. Le liquidateur, Maître Basse, sera chargé de procéder à la vente du matériel de l'entreprise.

Il est important de préciser qu'il est peu probable que la dette liée aux loyers et charges (du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2025 = 215 827 €) puisse être remboursée, étant donné la position chirographaire de la CDC.

Enfin, nous vous tiendrons informés des démarches à venir concernant le bâti de 8 000 m², situé sur une emprise de terrain de 2.4 hectares, que nous envisagerons de mettre en location ou en vente.

Monsieur Frédéric GODET

J'aimerais savoir ce que va devenir la montagne de filets de balles ?

Monsieur Philippe TOUSSAINT

Il y a eu, en effet, à un certain moment, un envahissant absolu mais cela n'est plus le cas.

Monsieur le Président

L'ouverture de l'enquête publique du PLUI-H aura lieu le 15 septembre 2025, au siège de Terres d'Argentan Interco.

Plusieurs communes accueilleront le Commission enquêteur : Gouffern-en-Auge, Monts-sur-Orne, Écouché-les-Vallées, Boucé, Argentan, Boischempré, Sarceaux, Trun, Rânes, Occagnes, Bailleul, Le Pin au Haras, Nécly, Ri et Saint-Gervais-des-Sablons.

La clôture de l'enquête aura lieu le 17 octobre à la MET.

Dates	Lieux	Horaires
Lundi 15 septembre	Siège de Terres d'Argentan Interco Ouverture de l'enquête	14h00-17h00
Jeudi 18 septembre	Gouffern-en-Auge : Chambois Gouffern-en-Auge : Silly-en-Gouffern	9h00-12h00 13h30-16h30
Lundi 22 septembre	Monts-sur-Orne : Goulet Écouché-les-Vallées - Écouché	9h00-12h00 13h30-16h30
Samedi 27 septembre	Boucé	9h00-12h00
Mardi 30 septembre	Argentan Boischempré : Saint-Christophe-le-Jajolet	9h00-12h00 14h00-17h00
Jeudi 2 octobre	Sarceaux Trun	9h00-12h00 14h00-17h00
Samedi 4 octobre	Rânes	9h00-12h00
Lundi 6 octobre	Occagnes Bailleul	9h00-12h00 13h30-16h30
Mercredi 8 octobre	Le Pin au Haras Nécly	9h00-12h00 13h30-16h30
Vendredi 10 octobre	Ri Saint-Gervais-des-Sablons	9h00-12h00 14h00-17h00
Mercredi 15 octobre	Gouffern-en-Auge - Exmes Trun	9h00-12h00 14h00-17h00
Vendredi 17 octobre	Siège Terres d'Argentan Interco Clôture de l'enquête	14h00-17h00

AGENDA

Le jeudi 17 juillet à 9h00 : signature du CRTE, rendez-vous aux serres, route de Coulandon à Argentan.

Le jeudi 4 septembre à 18h00 : Conseil communautaire exceptionnel - PLUiH

Le samedi 6 septembre, toute la journée : Comice d'arrondissement à Argentan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,

Julian LADAME



Le Président,

Frédéric LEVEILLÉ

